



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2026

en salle de la mairie à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHIEU, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PRADS-HAUTE-BLEONE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 avril 2026.

11 membres présents

MATHIEU, Pierre	BARTOLINI, Vannina	JULIEN, Éric
BERENGER, Hélène	DAUMAS, Julien	ROUX, Geneviève
GARCIN, Bernard	ROUX, Simone	DOU, Sébastien
VESIAN, Coline	VILLALBA, Thierry	

Secrétaire de séance : Geneviève ROUX

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Présentation du budget primitif et vote
3. Création d'un emploi permanent, à temps non complet de 18H hebdomadaire
4. Adhésion à l'Association des Communs Pastorales
5. Demande de subvention pour la Fête du pain à Tercier le 5 juillet 2026

Questions diverses :

Vote représentants SDE
Vote représentants Commission d'appel d'offre
Création des jardins partagés
Réunion chantier travaux des gîtes du 10 avril
Réunion de la commission Tourisme du 10 avril
Réunion pour pose des compteurs d'eau du 7 avril
Communication intra membres du Conseil Municipal

Ordre du jour

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 Présentation du budget primitif et vote

Monsieur le Maire explique qu'il convient normalement de voter le budget primitif avant le 15 avril mais qu'en raison des élections municipales, un délai supplémentaire a été accordé portant la date butoir au 30 avril.

Il rappelle les grands principes du budget communal, notamment celui de l'équilibre, et, dans un souci de simplification, propose de voter le budget par chapitre avec l'accord du Conseil.

Monsieur le Maire, assisté du Premier Adjoint, Monsieur Éric Julien, présentent le budget et répondent aux observations et questions.

2.1 Chapitre Fonctionnement

Présentation des lignes de Fonctionnement avec explications fournies aux membres du conseil

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les chapitres dépenses et recettes de la **section Fonctionnement** du budget primitif 2026 pour un montant de **717 898,89 euros**

2.2 Chapitre Investissement

Présentation des lignes d'Investissement avec explications fournies aux membres du conseil

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les chapitres dépenses et recettes de la section **Investissement** du budget primitif 2026 pour un montant de **893 834.67 euros**

2.3 Fixation des taux des Taxes locales

Les communes peuvent décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire, avec l'accord du Conseil, propose de maintenir les taux tels qu'ils existent depuis deux ans, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,10%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,95%

2.4 Mouvement de crédits de chapitre à chapitre

Le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Le conseil, invité à se prononcer et à l'unanimité de ses membres délègue au maire cette possibilité tout en disant que ces virements de crédit de chapitre à chapitre ne pourront excéder 7,5% du budget primitif.

3 **Création d'un emploi permanent, à temps non complet de 18H hebdomadaire**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Fabien MATHIEU, actuellement employé 15h par semaine au service Comptabilité, est un agent autodidacte et volontaire qui a su s'adapter au besoin du poste et donne entière satisfaction.

Afin de lui permettre de mener à bien toutes les missions attendues, il convient d'augmenter son temps de travail hebdomadaire et de le porter à 18h.

Pour ce faire, il est nécessaire de régulariser la situation administrative en créant un poste d'emploi permanent à temps non complet (18h) puis de procéder au recrutement sur ce poste.

Le **Conseil**, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps non complet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement sur ce poste
- **DIT** que la dépense est prévue au budget
- **VALIDE** l'ouverture de ce poste permanent à temps non complet de 18h00 hebdomadaire à partir du mois de juin

4 **Adhésion à l'Association des Communes Pastorales**

Pour faire suite aux échanges du précédent Conseil au sujet de la pertinence de l'adhésion de la commune à cette association de défense du pastoralisme en son nom propre et non au titre de membre de PAA, il est convenu que :

- le montant de l'adhésion (70 €) ne portera pas grand préjudice au budget communal
- il est utile d'avoir une voix communale dans cette association pour bien répondre aux préoccupations du terrain, à l'existence et au devenir du pastoralisme.

Le **Conseil**, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** l'adhésion à l'Association des Communes Pastorales

5 Demande de subvention pour la Fête du pain à Tercier le 5 juillet 2026

L'association « Cheval Blanc », représentée par Françoise BASSET, a adressé en mairie un courrier de demande de subvention pour l'organisation de la Fête du pain le 5 juillet 2026 à Tercier.

Vannina BARTOLINI et Éric JULIEN, membres de l'association, sortent de la salle du conseil et ne participent pas au vote.

S'en suit un débat sur le montant à accorder mettant en perspective les montants attribués usuellement aux autres comités organisateurs.

Ce débat sera poursuivi et approfondi en commission ad hoc.

Le **Conseil** invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la Fête du pain de Tercier le 5 juillet 2026.
- **FIXE** à 300 € le montant de la subvention

Questions diverses

Elections représentants SDE

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui complète la précédente pour désigner un deuxième titulaire.

Titulaires :

Éric JULIEN

Coline VESIAN

Suppléant :

Bernard GARCIN

Le conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, désigne les deux titulaires et le suppléant ci-dessus indiqués.

Commission d'appel d'offre

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui complète la précédente pour désigner 3 suppléants

Titulaires :

Éric JULIEN

Vannina BARTOLINI

Sébastien DOU

Suppléants :

Simone ROUX

Julien DAUMAS

Geneviève ROUX

Le conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, désigne les titulaires et suppléants ci-dessus indiqués.

Réunion de chantier du 10 avril pour les travaux de rénovation énergétiques des gîtes

Retour sur la réunion durant laquelle les conseillers présents ont pu visiter certains des gîtes et constater que les lieux étaient en très mauvais état, le travail effectué est déplorable et le chantier mal géré.

Une nouvelle réunion de chantier a été fixée par l'architecte le 24 avril à laquelle Monsieur le Maire participera pour mise au point et recadrage. Monsieur le Maire entend sortir de cette situation qui occasionne des conditions de vie inadmissibles pour les occupants et précise qu'il a pris contact avec un expert judiciaire pour envisager de constater les manquements.

Il en profite pour remercier les membres de la commission pour leur implication.

Réunion de la commission Tourisme du 10 avril

Monsieur le Maire remercie également la commission Tourisme pour son avancée dans la gestion des dossiers en cours.

- Fête de l'Estrop : la date est arrêtée au 22 août.

La loi Montagne semble compromettre l'héliportage des représentants institutionnels et il faut contacter la Préfecture pour savoir si une dérogation peut être obtenue. A défaut, un temps fort sera organisé dans la salle polyvalente.

- Un flyer récapitulatif de toutes les fêtes est en gestation, en attente de confirmation de toutes les dates

Réunion en mairie pour l'organisation de la pose des compteurs d'eau du 7 avril

Travaux de pose des compteurs prévue de mars à novembre. PAA a retenu deux entreprises :

- FARDELLA (Chanolles, La Favière, Mariaud, Champourcin)
- VRBLéone (Prads, Tercier, Heyre, Blégiers)

Chavailles n'est pas concerné pour l'instant, ce qui retardera la mise en route effective des compteurs

Création des jardins partagés

La création de jardins partagés est une idée qui avait été émise par une habitante lors de la réunion d'échanges organisée en amont des élections. Le Conseil est favorable à cette idée.

Une communication par voie d'affichage aura lieu dans tous les villages pour recenser les personnes susceptibles d'être intéressées.

Il faut toutefois attendre de connaître le nombre de personnes intéressées pour commencer à travailler sur la faisabilité et l'organisation qui nécessitera la mise en place d'un règlement.

Ces jardins pourraient être localisés à Prads sur les parcelles 312 et 314.

Ces parcelles sont actuellement louées par une convention d'occupation pluriannuelle qu'il conviendra de revoir à court terme et pour laquelle, si les jardins ne se font pas, il faudra relancer un appel d'offre.

En effet, le montant de la redevance ayant été porté à 80 € au lieu 200 € sous le précédent mandat, il est nécessaire de réattribuer les terrains avec équité au vu de cette nouvelle somme.

Communication intra membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que toutes les commissions et réunions doivent donner lieu à un compte-rendu et il précise la façon dont il entend que ces comptes-rendus soient communiqués : relecture par les membres de la commission ou de la réunion, puis transmission au secrétariat de la mairie qui se chargera de la diffusion à tous les membres du conseil de telle sorte que celles et ceux qui ne sont pas membres de certaines commissions ou réunions soient malgré tout informés au même titre que les autres.

Natura 2000

Il convient de désigner un membre du Conseil pour siéger au COPIL

Le conseil, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, désigne Mr Bernard GARCIN.

Informations données aux conseillers municipaux des invitations à diverses manifestations

24/04 à 11h00 Cérémonie commémorative du génocide arménien de 1915

2/05 à 9h30 Achèvement des travaux de l'église de Draix

19/05 à 14h00 Assemblée générale des communes forestière

La date du prochain conseil est fixée le 15 mai à 18h30

La séance est levée le 17 avril 2026 à 20h 30.

Le Maire :
Pierre MATHIEU

